



Newsletter n°3 - 1^{er} février 2021

Dans le cadre de l'Observatoire Régionale des Transports de Bourgogne Franche-Comté animé par la DREAL et la Région, veuillez trouver ci-dessous les informations les plus récentes à retenir en matière de mobilités et de transport avec les documents utiles en PJ ou renvoyés vers les sites de l'Observatoire Régional des Transports, celui de la DREAL ou de la Cellule régionale "France Mobilités". Très régulièrement vous serez destinataires d'un mail identique mais n'hésitez pas à faire remonter vos observations, à contribuer à l'enrichissement de ce mail par toute information ou tout document que vous jugerez utile, au plan régional comme au plan national.

Loi d'Orientation des Mobilités :

- Prise de compétence : une fiche du ministère des Transports réalisée en collaboration avec les associations d'élus vise à répondre aux questions d'interprétation de la loi remontées des collectivités, notamment sur la future articulation des compétences entre les régions et les communautés de communes. En PJ article + fiche Ministère. Elle a été publiée sur le site de France Mobilité, consultable à cette adresse :

<https://www.francemobilites.fr/sites/frenchmobility/files/inline-files/Articulation%20Région%20CC%20AOM%20-%20fiche%20de%20synthèse.pdf>

- France Mobilités : Retrouver les liens vers les replays et diaporamas :

Webinaire Aides-territoires (replay) : https://www.youtube.com/watch?v=bO3ah1c0xKw&list=PLw61BQ41d-GaVxr_xPI8eBfnmOP462kWM&index=2

Webinaire Registre de preuve de covoiturage (replay) : https://www.youtube.com/watch?v=8LkQm_Yj3uM&list=PLw61BQ41d-GaVxr_xPI8eBfnmOP462kWM&index=3&t=2s

Les 4 Webinaires sur les programmes CEE (replays et présentations) :

- sur le site France mobilités : <https://www.francemobilites.fr/demarches-partenariales/cee-et-mobilites>
- sur la chaine Youtube : https://www.youtube.com/playlist?list=PLw61BQ41d-GaVxr_xPI8eBfnmOP462kWM

N'hésitez pas à vous abonner à la chaine youtube de France mobilités. Des mises à jour régulières sont effectuées et n'hésitez pas à vous abonner au flux RSS du site de France mobilités pour avoir les nouvelles actus : <https://www.francemobilites.fr/rss/news/feed>

MOBILITES :

- **Ressources Mobilités et Transports du CEREMA : de nouvelles fiches sur l'intermodalité :**

[https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/boite-outils-intermodalite?
utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=122020&utm_term=vdp](https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/boite-outils-intermodalite?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=122020&utm_term=vdp)

...et aussi le dernier numéro de Transflash du CEREMA :

https://www.cerema.fr/system/files/documents/newsletter/2020/transflash_420_decembre_2020.pdf

- **Ressources Mobilités et Transports : le site du CEREMA :** [https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/boite-outils-intermodalite?](https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/boite-outils-intermodalite?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=122020&utm_term=vdp)

[utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=122020&utm_term=vdp](https://www.cerema.fr/fr/centre-ressources/boutique/boite-outils-intermodalite?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=122020&utm_term=vdp)

- **Ressources de l'ADEME sur la mobilité :** <https://www.ademe.fr/expertises/mobilite-transports>

- **Forfait mobilités durables : les décrets pour les agents territoriaux et la fonction publique hospitalière enfin publiés** – Ils sont parus au JO le 10 décembre sept mois pile après les [décrets](#) actant le régime général et celui pour la fonction publique d'État. Les agents territoriaux ou de la fonction publique hospitalière pourront bénéficier du forfait mobilité durable s'ils se rendent au travail à vélo, vélo à assistance électrique ou covoiturage. La prise en charge des trajets en trottinettes, prévue dans le régime général mais exclue pour la fonction publique d'État, n'est pas possible. Le plafond annuel est fixé à 200 euros, là encore comme pour la fonction publique d'État.

cf : doc en PJ

- **PLFR 4 (parution au JO du 1er décembre 2020) :**

mobilité : d'un montant respectif de 750 millions d'euros en région et d'1,2 milliard d'euros en Île-de-France, les **avances remboursables faites aux autorités organisatrices de la mobilité (AOM)** pour compenser leurs pertes de recettes tarifaires et de versement mobilité, vont bénéficier d'une clause de "retour à meilleure fortune". Les AOM ne seront donc tenues au remboursement des avances perçues qu'à compter de l'année suivant le retour d'un niveau de recettes équivalent aux années 2017 à 2019. Le texte a aussi acté le principe d'un remboursement échelonné sur une période minimale de 6 ans.

- **Une nouvelle édition de l'Appel à Manifestation d'Intérêt " Tenmod" Edition 2021** avec le calendrier suivant :

- **Au plus tard le 16/04/2021 : envoi du dossier de pré-dépôt par mail** au secrétariat de l'appel, par mail à l'adresse : ami.tenmod@ademe.fr
- **Avant le 30/04/2021 :** mise en relation et échanges avec la cellule régionale d'appui pour bénéficier d'un accompagnement au montage et à la maturation du projet à réception du dossier de pré-dépôt. L'échange avec la cellule régionale d'appui est obligatoire avant tout dépôt de dossier. l'échange est à programmer dès la mise en relation avec la cellule régionale d'appui et à effectuer avant le 30/04/2021.
- **Avant le 31/05/2021 - 12h :** dépôt du dossier de candidature
- Comment les territoires devront s'adapter et planifier pour répondre aux besoins de mobilité ou de démobilité des citoyens ? Quelles solutions de mobilité ou de démobilité proposer aux citoyens des territoires périurbains et ruraux pour répondre à leurs besoins du quotidien ? Cette nouvelle

édition de l'**Appel à Manifestation d'Intérêt "France Mobilités - Territoires de nouvelles mobilités durables"** vise à répondre à ces questions en s'articulant autour de deux axes :

- **L'axe 1 orienté sur la stratégie et la planification territoriale de la mobilité**
- **L'axe 2 orienté sur les expérimentations et évaluations de solutions et de services de mobilité / démobilité.**

Pour plus d'information sur le dossier et la plateforme de candidature :

<https://agirpourlatransition.ademe.fr/entreprises/dispositif-aide/20201207/france-mobilites2021-15>

- **Trois mois de sursis pour le coup de pouce vélo** – Barbara Pompili a [annoncé](#), le 30 novembre, le prolongement du dispositif jusqu'au 31 mars 2021. Depuis le printemps, le gouvernement a distribué un million de ces chèques – de 50 euros maximum – permettant de financer tout ou partie des travaux de réparation d'un vélo. Le ministère de la Transition écologique a parallèlement prévu un nouveau label distinguant les « employeurs pro-vélo », censé inciter les entreprises à créer davantage de places de stationnement – 20 000 au total d'ici à trois ans. <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/le-ministere-de-la-transition-ecologique-consolide-a8793.html>

- un **« guide des coûts des politiques vélo »** : publié par Le Club des villes et territoires cyclable, le 1er décembre, destiné à accompagner les élus souhaitant lancer un plan vélo sur leur territoire. (cf article en PJ et accès au documents : <http://www.ort.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/le-cout-des-politiques-velo-guide-a486.html>)

- **Transports publics : un modèle économique à conforter pour réussir la décarbonation des mobilités.**

Comment éviter que la crise sanitaire ne débouche sur le déclin du transport public en France avec ses corollaires : les hausses de la congestion et des émissions de gaz à effet de serre ? Cette position de l'UTP propose plusieurs solutions pour construire un avenir durable et inclusif.

lien : <https://www.utp.fr/actualite/modele-economique-et-articulation-transports-publicsvelo-les-deux-nouvelles-positions-de>

Mobilités/énergies :

- **Mobilité électrique** : Lors du Comité ministériel du développement et de l'innovation des transports (CMDIT) qui s'est tenu ce 15 décembre, Jean-Baptiste Djebbari a annoncé la mise en place d'aides pour le déploiement de bornes de recharge rapide sur le réseau routier national et de hubs de recharge rapide dans les centres urbains. Un bonus pour l'achat d'un véhicule industriel (camion, autobus, autocar) fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène va en outre être mis en place. **cf site ministère Transports :**

<https://www.ecologie.gouv.fr/presse?theme=V%C3%A9hicules>

- **Transport routier** : L'électrique en première place pour décarboner l'automobile.

Une étude récente, publiée par le cabinet de conseil Carbone 4, met en exergue trois principales solutions pour décarboner l'automobile. Dans une approche cycle de vie, l'électrique reste à la première place quel que soit le mix énergétique utilisé. Cf : Lire l'étude « Transport routier : quelles motorisations alternatives pour le climat ? »

A lire **sur le site ORT BFC :**

<http://www.ort.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/transport-routier-quelles-motorisations-a493.html>

- **Les modalités du nouveau bonus écologique publiées** – Elles avaient [été annoncées](#) par Jean-Baptiste Djebbari en octobre. Le [décret](#) publié le 8 décembre confirme la création d'un bonus de 1 000 euros pour l'acquisition d'un véhicule électrique d'occasion, mais également la baisse du bonus pour l'achat d'un véhicule électrique neuf. Il passe de 7 000 euros à 6 000 euros le 1er juillet 2021, puis à 5 000 euros en 2022. Le décret précise qu'à partir du 1er juillet 2021 les véhicules Crit'Air 2 ne sont plus éligibles à la prime à la conversion et que le plafond d'émission de CO2 des véhicules neufs éligibles à la prime à la conversion est abaissé à 132 grammes par kilomètre le 1er juillet 2021 et à 127 grammes en 2022.

lien : site internet DREAL : <http://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/avec-france-relance-du-nouveau-pour-le-bonus-a8810.html>

- **L'électrique en première place pour décarboner l'automobile.**

Une étude récente, publiée par le cabinet de conseil Carbone 4, met en exergue trois principales solutions pour décarboner l'automobile. Dans une approche cycle de vie, l'électrique reste à la première place quel que soit le mix énergétique utilisé. Lire l'étude « Transport routier : quelles motorisations alternatives pour le climat ? » **sur le site ORT BFC :.....**

- **L'Ademe veut favoriser les reports vers des modes moins polluants** – C'est l'un des trois « axes » de sa [stratégie transports et mobilité](#) pour la période 2020-2023, publiée le 1er décembre. L'enjeu qui sous-tend ces trois pistes est la réduction des pollutions dues aux transports. L'Agence de la transition écologique veut donc « développer la mobilité active et partagée, ainsi que le report de la route et de l'air vers le fer, la mer et le fluvial pour les marchandises », mais aussi « identifier et accompagner des leviers/solutions innovants permettant de favoriser l'intermodalité et la multimodalité ». Les deux autres objectifs sont la « maîtrise de la demande » et « l'amélioration de l'existant », notamment grâce à la transformation du parc automobile. cf : lien : <http://www.ort.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/2020-2023-transports-mobilite-une-strategie-au-a487.html>

- **13 et 14 janvier 2021, Belfort : Hydrogen Business for Climate (HUB).** Converti en format virtuel (plateau TV, chat) avec deux journées Hydrogen Business For Climate CONNECT autour de deux grands thèmes : les écosystèmes publics et privés structurants et la coopération franco-allemande, avec les témoignages des acteurs clés de la filière au niveau national, européen et international. Ces deux émissions permettront au travers de tchat, d'interagir avec les intervenants. Le salon en présentiel est reporté aux 29 et 30 septembre 2021. Le 13 décembre, à 10h30, webinaire des écosystèmes structurants pour l'hydrogène. A 17h, comprendre la révolution H2. Le 14 janvier, France-Allemagne : le moteur de l'Europe de l'hydrogène ?

Transport de marchandises :

- **Dérogations à l'arrêté TMD en raison de la crise sanitaire** – Un [arrêté](#) publié au JO du 12 décembre étend les délais pour les rapports sur les accidents survenus entre le 20 mars et le 31 août 2020, permet aux conseillers à la sécurité d'effectuer des visites dématérialisées pour leur rapport annuel 2020 et modifie les modalités des contrôles assurance qualité des emballages.

Logistique :

- **La SITL se repositionne en mai 2021** : Face à la crise sanitaire actuelle , Reed Expositions France a décidé de décaler les dates de la SITL 2021 au 18 au 20 mai 2021, à Paris Porte de Versailles, Pavillon 1 .

- **Le gouvernement présente ses mesures pour améliorer la compétitivité de la chaîne logistique française** – Jean-Baptiste Djebbari et Agnès Pannier-Runacher ont présenté [seize mesures](#) en faveur de la logistique lors du premier Comité interministériel de la logistique (Cilog), le 7 décembre. Ces annonces font suite au [rapport Daher-Hémar](#). Outre les investissements prévus par le plan de relance, les ministres ont insisté sur le cadre applicable aux entrepôts logistiques, que le gouvernement entend simplifier. Au 1er janvier, l'évaluation environnementale ne sera plus obligatoire pour les projets d'entrepôts de moins de 40 000 m² dans une zone non urbanisée. Et le cadre fiscal sera clarifié.

Lien : site ORT BFC : <http://www.ort.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/cilog-1er-comite-interministeriel-de-la-logistique-a491.html>

- **Une mission sur la logistique urbaine** – Le gouvernement a confié, le 7 décembre, cette mission à Anne-Marie Idrac, présidente de France Logistique, Anne-Marie Jean, vice-présidente de l'Eurométropole de Strasbourg et présidente du Port autonome de Strasbourg, et Jean-Jacques Bolzan, adjoint au maire de Toulouse et président de la Fédération des marchés de gros de France. L'annonce a eu lieu à l'issue du premier comité interministériel de la logistique (Cilog). A l'été 2021, devront être présentées des « recommandations concrètes en faveur d'une logistique urbaine efficace, respectueuse de l'environnement et durable sur nos territoires ».

- **Une « task force » se penche sur la transition énergétique du transport routier** – Des représentants des transporteurs, des chargeurs, des constructeurs et des énergéticiens se sont retrouvés pour la première fois au ministère des Transports le 21 janvier. Cette équipe est chargée de tracer, en six mois, une feuille de route pour le développement d'une offre de véhicules lourds moins polluants. Trois groupes de travail, pilotés par les directions de l'énergie (DGEC), des transports (DGITM) et des entreprises (DGE), plancheront notamment sur le mix énergétique par typologie de véhicules. Ils tenteront de définir des objectifs en matière de motorisation, par jalons jusqu'à la décarbonation totale du secteur en 2050. La prochaine réunion plénière est prévue en avril.

- **Pour les transporteurs, les résultats de la task force sur les « camions propres » doivent « conditionner » l'évolution de la TICPE** – Pour le secrétaire général de l'OTRE, Jean-Marc Rivéra. « Cette task force, c'est ni plus ni moins ce que les fédérations de transporteurs réclament depuis deux ans : avant de définir une "trajectoire" de fin de l'exonération de TICPE, définissons d'abord une vraie feuille de route avec des engagements des acteurs. On a besoin de véhicules plus autonomes et d'une offre qui couvre tous les tonnages, quelle que soit l'énergie ». Les fédérations espèrent donc que les travaux de ce groupe de travail seront pris en compte lors de l'examen du projet de loi Convention citoyenne, qui prévoit l'évolution de la TICPE. Pour l'heure, elles refusent de signer le contrat de transition énergétique, en discussion depuis fin 2019.

- **Un nouveau président à la Commission nationale des sanctions administratives dans le domaine du transport routier** – Jacques Reiller, conseiller d'État, est nommé par un arrêté publié le 22 janvier, en remplacement de Mattias Guyomar, jusqu'au terme du mandat fixé à juin 2024. L'adjointe à la sous-directrice des transports routiers de la DGITM, Aline Vieu-Delaye, est désignée en qualité de membre suppléante, représentante du ministre délégué chargé des Transports.

- Newsletter AFT n°18 – Janvier 2021 :

à retrouver sur le site internet ORT :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/newsletter-aft-no18-janvier-2021-a514.html>

Fluvial, maritime et portuaire :

- **Stratégie nationale portuaire : pour un réseau de ports au cœur des chaînes logistiques, du développement économique et des transitions écologiques et numériques**

Le gouvernement l'a adoptée lors du Comité interministériel de la mer (Cimer) organisé au Havre le 22 janvier. Cette feuille de route vise à « reconquérir des parts de marché sur les ports concurrents étrangers », en « renforçant les chaînes logistiques » ou encore en « amplifiant » la transition écologique et numérique des ports.

Document complet à retrouver sur le site internet de l'ORT BFC :

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/strategie-nationale-portuaire-a517.html>

- **TICPE : les modalités d'exonération précisées pour la navigation fluviale**

Un arrêté d'application de l'article 265 bis du code des douanes a été publié le 26 janvier. Il précise notamment que le transport de passagers et de marchandises effectué sur les eaux intérieures « pour les besoins des autorités publiques » bénéficient de l'exonération de TICPE pour « tous les produits énergétiques » utilisés comme carburant ou combustible. Une « attestation d'identification », valable cinq ans, est délivrée par le directeur régional des douanes territorialement compétent (ou la direction régionale de Paris Est pour les opérateurs étrangers).

Intermodalité :

- **VNF et SNCF s'allient sur le fret :**

SNCF Réseau et Voies navigables de France (VNF) ont signé ce 25 janvier à Lille une convention destinée à favoriser la complémentarité entre les modes ferroviaire et fluvial pour construire des chaînes logistiques bas carbone.

<http://www.ort.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/fret-sncf-reseau-et-voies-navigables-de-france-a520.html>

Energies :

- **Le bonus écologique pour les véhicules lourds prolongé** – Il concerne ceux fonctionnant à l'électricité ou à l'hydrogène. Les acquéreurs et locataires de véhicules lourds ainsi que les professionnels du transport routier peuvent en bénéficier jusqu'au 31 décembre 2022, selon un décret paru le 20 janvier. Un bonus supplémentaire de 1 000 euros est introduit pour les véhicules neufs domiciliés en outre-mer, sans limitation de durée.

- **Logistique : K-Ryole va augmenter la production de ses remorques électriques**

La start-up va déménager son usine de Paris à Tonneins, dans le Lot-et Garonne. Elle veut fabriquer entre 600 et 900 remorques électriques en 2021, contre 300 en 2020. Ses produits sont appréciés des acteurs de la logistique urbaine.

<https://www.lesechos.fr/industrie-services/tourisme-transport/logistique-k-ryole-va-augmenter-la-production-de-ses-remorques-electriques-1282420>